

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 24 novembre 2025

AVIS – CFVU-2025-FORMATION-57

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

**AVIS SUR LA DEMANDE D'ACCREDITATION DU MASTER « ENSEIGNEMENT
ET DE L'ÉDUCATION » (M2E)**

VU *le Code de l'éducation ;*

VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*

VU *la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par*

laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val- de-Marne (UPEC) ;

VU *le projet d'accréditation du Master « enseignement et de l'éducation » (M2E), présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 24 novembre 2025 et annexé à la présente délibération ;*

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Émet un **avis favorable** à la majorité sur la demande d'accréditation du Master « enseignement et de l'éducation » (M2E), tel que détaillé dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 24 novembre 2025

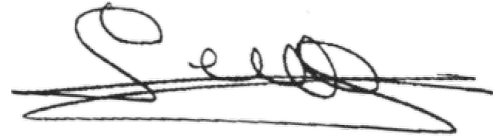
Fait à Créteil, le lundi 24 novembre 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	Votants : 19
Quorum : 20	Votes exprimés : 32
Membres présents : 19	Pour : 28
Membres représentés : 13	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 32	Abstention : 4

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

INSPÉ de l'académie de Créteil

1. Université intégrant la composante INSPÉ :

L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL - VAL-DE-MARNE (UPEC),
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
N°SIRET du siège : 199 411 117 00013
61 avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil cedex,
Représentée par la Présidente, Madame Karine BERGÈS
mail : cab.presidence@u-pec.fr
tel : 01 45 17 10 11

2. Université(s) ou établissement(s) d'enseignement supérieur partenaire(s) :

L'UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES – SAINT DENIS
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
N° SIRET : 199 318 270 00014
2 rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis cedex
Représentée par le Président, **Monsieur Arnaud LAIMÉ**
mail : presidence@univ-paris8.fr
tel : 01 49 40 67 00 / 01 49 40 65 18

L'UNIVERSITÉ PARIS XIII dénommée UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
N° SIRET : 199 312 380 00017
99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93 430 Villetaneuse
Représentée par la Présidente, **Madame Nathalie CHARNAUX**
mail : presidente@univ-paris13.fr / presidence@univ-paris13.fr
tel : 01 49 40 31 90

L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental,
Site 85, boulevard Saint-Germain – 75 006 PARIS
Représentée par le Président, **Monsieur Édouard KAMINSKI**
mail : edouard.kaminski@u-paris.fr

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

3. Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseil(s) Formation et Vie universitaire de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Date de délibération au Conseil de l'Inspé : 16 décembre 2025

Date de délibération à la CFVU de l'UPEC : 24 novembre 2025

Date délibération au CA de l'UPEC : 19 décembre 2025

Date de délibération à la CFVU de l'UP8 : 13 novembre 2025

Date délibération au CA de l'UP8 : 14 novembre 2025

Date de délibération à la CFVU l'USPN : 20 novembre 2025

Date délibération au CA de l'USPN : 5 décembre 2025

Date de délibération à la CFVU de l'UPCité : 18 novembre 2025

Date délibération au CA de l'UPCité : 12 décembre 2025

Éléments à transmettre :

- **pour le 31 octobre 2025 : le dossier d'accréditation et l'annexe 1**
- **pour le 30 mars 2026 : les annexes 2**

Les modalités de dépôt vous seront communiquées ultérieurement

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Sommaire

I. Renseignements administratifs

II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

**III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation
Professorat des écoles »**

- A) Offre de formation
- B) Répartition prévisionnelle des intervenants
- C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
- D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
- E) Prise en compte des thématiques transversales
- F) Adossement à la recherche
- G) Mémoire de master

**IV. Présentation de la nouvelle offre de formation des masters mention « Enseignement et éducation
Professorat du second degré »**

- A) Cartographie de l'offre de formation
- B) Répartition prévisionnelle des intervenants
- C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
- D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
- E) Prise en compte des thématiques transversales
- F) Adossement à la recherche
- G) Mémoire de master

**V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation
Conseiller principal d'éducation »**

- A) Offre de formation
- B) Répartition prévisionnelle des intervenants
- C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
- D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
- E) Prise en compte des thématiques transversales
- F) Adossement à la recherche
- G) Mémoire de master

ANNEXES

Annexe 1 : Convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Annexes 2 : Maquettes formation par mention (à transmettre fin mars 2026)

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

I. Renseignements administratifs

Mandats	Nom - Prénom	Mail	Portable
Directeur / Directrice de l'INSPE	RENAUT Sophie	sophie.renaut@u-pec.fr	06.64.11.60.07 01.49.56.37.65
Président(e) du Conseil de l'institut	MAROIS William	maroiswilliam@hotmail.fr	06.80.11.13.31
Président(e) du COSP de l'institut	MOULIN-CIVIL Françoise	francoise.moulin-civil@enseignementsup.gouv.fr	06.62.37.59.47 01.55.55.61.62
Référent pour la mention « PE » (Université et composante)	HOROKS Julie	julie.horoks@u-pec.fr	06.82.49.77.92
Référent pour la mention « 2nd degré » (Université et composante)	SEURRAT DE LA BOULAYE Aude HUCHETTE Michael	aude.seurrat@u-pec.fr michael.huchette@u-pec.fr	06.13.41.04.57 06.99.78.33.32
Référent pour la mention « CPE » (Université et composante)	PASQUIER Gaël	gael.pasquier@u-pec.fr	06.74.45.17.03

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE (1 page)

Rédiger un texte d'orientation stratégique, qui présente le partenariat et le processus d'élaboration de la carte des formations mis en place entre l'Inspé, les partenaires universitaires et les partenaires académiques.

N.B. La convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques dans le cadre des M2E est en annexe 1.

L'élaboration de la nouvelle carte des formations de Master « enseignement et de l'éducation » (M2E) dans l'académie de Créteil s'inscrit dans une démarche partenariale structurée entre l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) de l'académie de Créteil, composante de l'UPEC, et le rectorat ; s'ajoutent pour la mention Professorat du second degré trois établissements universitaires partenaires (Paris 8, USPN et Paris-Cité). Ce pilotage partagé vise à garantir la cohérence, la complémentarité et la lisibilité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire académique.

Pour la mention Professorat des écoles, un travail conjoint Inspé/DSDEN permet de procéder à la conception d'une maquette commune, avec une répartition des UE entre les enseignants des universités et les professionnels de terrain ; pour la mention CPE la réflexion s'est tenue avec les inspecteurs EVS.

Pour la mention Professorat du second degré, le processus d'élaboration repose sur des groupes de travail conjoints, associant dans un premier temps les inspecteurs des corps académiques et les équipes de formation de l'Inspé. Ces groupes ont constitué un cadre privilégié de concertation ; ils ont permis à la fois de renforcer l'articulation entre les dimensions universitaires et professionnelles et d'assurer la cohérence entre les différents parcours.

Dans un second temps, les équipes travailleront parcours par parcours : inspectrices et inspecteurs de la discipline, équipes Inspé et enseignants-chercheurs de l'UPEC et des universités partenaires, à partir d'une matrice de maquette incluant la part des formations transversales commune à tous les parcours et un système d'UE correspondant aux attendus de l'UPEC. Les 21 maquettes de master seront ainsi harmonisées avec un véritable socle commun.

L'orientation stratégique retenue dans les trois mentions repose sur plusieurs principes structurants :

- La reconnaissance des stages comme temps de formation à part entière, conçus non comme un simple moment d'observation ou d'expérimentation, mais comme un espace de professionnalisation articulé à une analyse réflexive et à des apports théoriques fondés sur la recherche ;
- L'équilibre entre recherche, terrain et analyse de pratique, garantissant la formation d'enseignants réflexifs, capables d'ancrer leurs gestes et postures professionnels dans une compréhension éclairée des enjeux éducatifs et didactiques. Cette recherche d'équilibre était déjà présente dans les Masters MEEF mais la préparation nécessaire du concours rendait difficile sa concrétisation ;
- L'optimisation de la pédagogie et de l'ingénierie de formation, à travers la mutualisation des expertises, la co-intervention entre formateurs Inspé et acteurs de terrain, et la mise en cohérence des progressions pédagogiques entre les différents parcours et mentions ;
- L'entrée dans une démarche qualité (Qualiopi) avec une évaluation des formations et des enseignements pensée en amont de l'ingénierie de la formation ;

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

- La recherche d'une harmonisation et d'une cohésion entre les équipes catégorielles, afin de consolider une culture commune de formation et de renforcer la continuité entre les volets universitaire et professionnel. La mise en place de 50% d'heures d'enseignement assurées par des professionnels de terrain ne doit pas correspondre à un pourcentage budgétaire ou RH mais à un véritable co-portage de la formation ;
- L'inscription des formations dans le contexte territorial de l'académie de Créteil, en lien avec les spécificités de ses publics scolaires, ses réseaux d'établissements, et ses priorités éducatives, notamment dans les territoires relevant de l'éducation prioritaire ou porteurs d'innovations pédagogiques ;
- L'ensemble de la démarche s'inscrit dans le cadre des référentiels de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 18 juillet 2013), enrichi par les nouveaux référentiels 2025, afin d'assurer une progressivité du développement des compétences professionnelles tout au long du cursus ;
- Ce partenariat étroit entre l'Inspé, les universités partenaires et le rectorat constitue ainsi le socle d'une gouvernance académique renouvelée, articulant stratégie de formation, pilotage partagé et ancrage territorial, au service d'une professionnalisation exigeante et cohérente des futurs enseignants des trois mentions. La très grande qualité des échanges entre l'Inspé, le rectorat (EAFC, DSDEN, Corps d'inspection) et les universités partenaires, alliée à un accord commun sur les stratégies à mettre en place, est un premier gage de réussite.

NB : Pour l'année 2026-2027, l'UPEC-Inspé a fait le choix de n'ouvrir aucun parcours non lauréats dans aucune mention : ce choix pourra être révisé en 2027-2028, une fois passée la première année transitoire, lorsque la visibilité sur les effectifs réels, sur les données RH et sur le coût de mise en place de la réforme sera meilleure.

III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat des Écoles »

Compléter les tableaux, ci-dessous, en précisant l'offre de formation à compter de la rentrée 2026.

A) Offre de formation	
Mention « EE. Professorat des écoles »	Sites(s)
Capacité d'accueil maximale lauréats et concours envisagée : <ul style="list-style-type: none"> • Lauréats concours L3 (M1+M2E, sachant que certains seront en fonction de leurs parcours en M2) : 630 • Lauréats concours M2 (DIU) : 600 <i>Il n'est pas tenu compte des stagiaires temps plein qui ne sont formés à l'Inspé que peu de jours par an.</i>	Torcy (77) Sénart (77) Livry-Gargan (93) Bonneuil (94)
Master PE Lauréats du concours CRPE bac+3 Parcours non lauréats : NON	Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Préciser (10 lignes maximum) l'adaptation prévue pour les lauréats du concours titulaires d'une licence LPE :

La maquette proposée comporte 780h, (c'est-à-dire les 700h du cadrage général plus 80h supplémentaires pour les M1 non titulaire d'une LPE) et concerne uniquement à la rentrée 2026 et 2027 les lauréat.e.s du CRPE niveau bac + 3, non issus d'une LPE. En effet, jusqu'à la rentrée 2028, il n'y aura pas encore de M1 issus d'une LPE dans notre master. Certains contenus du master (blocs 2 et 3) sont pour le moment identiques – ou presque – à des contenus proposés dans la LPE portée par l'Inspé de Créteil (et vraisemblablement dans les LPE portées par les autres universités de l'académie) et seront donc amenés à disparaître par la suite.

Les pourcentages de ce tableau seront affinés ultérieurement.

Bloc	Profil Enseignant (en %)			Composante d'origine (%)	
	EC	ESAS (PRAG, PRCE, PREC)	Personnels issus du terrain	INSPE (Temps partagés compris)	Académie
Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	12%	36%	52%	48%	52%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	20%	30%	50%	50%	50%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	30%	10%	60%	40%	60%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	60%	18%	22%	78%	22%

Compléter le tableau et préciser l'accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage, les choix réalisés ou orientations en cours de réflexion pour la répartition des stages par année.

N.B. Ces modalités pourront évoluer en fonction du travail à venir avec le rectorat.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

B) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

Reproduire le tableau par site quand les modalités prévisionnelles diffèrent.

Place des stages	<p>Les modalités et organisation des stages seront clairement définies en concertation avec le rectorat. Leur organisation se rapproche de celle des actuels stages des M1 AED (pour le M1 M2E) et des FS 50% (pour le M2 M2E), avec des volumes de cours plus importants néanmoins (pour le M1 M2E).</p> <p>Comme pour le reste de la formation, nous mettrons en place un encadrement mixte des étudiant.e.s en amont, pendant et après les jours de stage, au sein d'UE centrées sur la planification, la mise en œuvre et l'analyse de la classe dans toutes les disciplines, ainsi que dans la classe. Cela dépendra en grande partie des choix des services académiques pour les berceaux de stage des étudiant.e.s, et de la décharge et du volume des missions confiées aux PEMF dans le reste de la formation, en particulier dans le bloc 1.</p>
12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<p>M1 S1</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de semaines stage massé : 2 • Nombre de semaines stage filé : 4 <p>M1 S2</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de semaines stage massé : 2 • Nombre de semaines stage filé : 4
18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	<p>M2 S1+S2</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p>

C) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

Les stages d'observation massés seront préparés en amont par des équipes mixtes INSPÉ/Rectorat pour proposer aux étudiant.e.s des grilles de lecture de la réalité de la classe. Des retours sur les éléments observés seront proposés par ces mêmes équipes mixtes, pour apporter collectivement des outils pour préparer et analyser son enseignement, en appui sur l'institution, la pratique de classe et la recherche.

Le stage filé permettra de faire naître progressivement des questionnements professionnels qui pourront nourrir la formation et servir d'appui pour la construction d'un recueil de document et d'une problématique professionnelle pour le mémoire.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Les stages variés doivent permettre aux étudiant.e.s de voir des classes de chacun des cycles de l'école primaire.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

Le stage mi-temps filé servira de point d'appui pour la formation, lors des UE gérées par des équipes mixtes INSPÉ/Rectorat, dédiées à sa préparation et à son analyse, et offrira un support pour la recherche, dans le cadre du mémoire. Un tutorat mixte assuré par des enseignant.e.s de terrain et des enseignants Inspé permettra l'accompagnement des étudiant.e.s.

D) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

Indiquer comment les thématiques transversales à forts enjeux contribuent aux parcours éducatifs des élèves (égalité filles garçons, valeurs de la république, élèves à besoins particuliers, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle, éducation à la défense et à la sécurité globales).

Les thématiques transversales et « éducations à » du cadrage connu à ce jour représentent un volume horaire de 120h de formation, et seront assurées à parts à peu près égales par l'INSPE et l'Éducation Nationale, en faisant appel à divers.e.s intervenant.e.s selon leurs missions et domaines d'expertise :

- à l'INSPE : aux enseignants-chercheurs spécialistes de questions autour de l'égalité de genre, du harcèlement, de la médiation scientifique, du développement soutenable, du numérique, de l'éducation aux médias et à l'information, etc ;
- et du côté de l'Éducation Nationale, aux IEN pour les questions de laïcité et valeurs de la République, aux pôles ressource de circonscription pour les questions relatives à l'ASH, au handicap et aux EBEP, aux conseillers pédagogiques et IEN chargés de mission pour l'éducation au numérique et les questions relatives à l'usage de l'intelligence artificielle, à l'égalité fille-garçon, à l'éducation au développement durable, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation à la citoyenneté, la promotion de la santé, l'éducation à la vie affective et relationnelle, l'éducation à la défense et à la sécurité globales, etc.

Ces contenus seront déjà amorcés dans la licence LPE portée par l'INSPE de Créteil, avec des intervenant.e.s qui pourraient être les mêmes et une progressivité devra être pensée pour une évolution de la maquette pour la rentrée 2028, lorsque le master M2E premier degré accueillera pour la première fois des lauréat.e.s du CRPE bac + 3, issu.es d'une licence LPE.

Un temps sera consacré aux éducations transversales dans le cadre du bloc 3 de la formation, sous la forme de cours magistraux, TD ou TP selon les contenus et l'organisation favorable à la participation des collègues de terrain :

- Les cours magistraux permettront en particulier des temps d'apports théoriques avec une mise en perspective historique, sociologique, politique, et philosophique en liaison avec les attendus institutionnels et les apports de la recherche. Ces temps pourront être menés, en collaboration, soit par des personnels universitaires, soit par des personnels rectoraux ;
- En TD ou TP, un travail à partir de cas plus concrets pourra être proposé, en appui éventuel sur l'expérience en stages.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

- Ces questions pourront être reliées avec les autres blocs :
- Dans le bloc 1, en lien avec les disciplines enseignées et les difficultés spécifiques liées à leur apprentissage et avec la polyvalence de l'enseignement dans le primaire ;
- Dans le bloc 2, en lien avec la mise en œuvre d'un enseignement et d'une évaluation inclusifs et différenciés, prenant en compte la diversité et les besoins particuliers des élèves, au service des apprentissages de tou.te.s ;
- Dans le bloc 4 : ces questions transversales pourront aussi faire partie des problématiques investiguées pour le mémoire de master.

E) Adossement à la recherche (1/2 page)

Indiquer le(s) laboratoire(s) au(x)quel(s) sont rattachés les enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. Professorat des écoles ».

Dans le cadre de la formation des futurs professeurs des écoles et de la mise en place du Master M2E, l'initiation à la recherche, en lien avec le terrain, joue un rôle important. Les apports de la recherche en éducation irrigueront les enseignements dispensés et outilleront les futur.e.s enseignant.e.s pour leur permettre d'adopter une posture réflexive sur leurs pratiques et leur métier, dans une perspective de formation tout au long de leur carrière.

L'organisation de la Recherche à l'Inspé de Créteil facilitera ce travail : elle est en effet articulée autour de la **Structure Fédérative de Recherche (SFR) PARFERE** (Pôles Académiques de Recherches pour la Formation des Enseignants et la Réussite des Élèves), créée en 2019 pour renforcer la visibilité des recherches en éducation et impulser des dynamiques pluridisciplinaires. Elle regroupe onze laboratoires (CEDITEC, CHArt, CIRCEFT, CHREC, EXPERICE, LACL, LDAR, LIRTES, LIS, LISSI, IMAGER) et l'observatoire CIPEN, soit environ 70 enseignants-chercheurs impliqués dans le M2E ou la LPE portés par l'INSPE.

Les équipes travailleront en didactique disciplinaire, sciences du langage, sciences de l'éducation et sciences cognitives, en lien avec les contenus de formation du master M2E, pour mieux aider à comprendre les processus d'apprentissage et les gestes professionnels.

La **SFR PARFERE** valorisera et diffusera la recherche en articulant terrain, formation et recherche, en collaboration avec l'Inspé, l'UPEC et le rectorat de Créteil. Ses missions couvrent notamment la didactique, les apprentissages, les difficultés et troubles, les gestes professionnels, les inégalités, la laïcité, les valeurs de la République, la formation des enseignant.e.s et les politiques éducatives. Les compétences des chercheurs de la **SFR PARFERE** constituent un atout pour l'initiation à la recherche en Licence de Professorat des Écoles, avec l'objectif de produire des résultats directement mobilisables sur le terrain.

Une illustration concrète des apports de la recherche est la mobilisation des enseignant.e.s-chercheur.e.s de l'Inspé dans le cadre du **PIA4 « Vers une nouvelle équation académique »**, porté par le rectorat de Créteil. Ce projet vise à améliorer les pratiques enseignantes par des dispositifs d'accompagnement et de formation en recherche-action, et à évaluer leurs effets sur l'enseignement et les apprentissages en mathématiques, priorité de l'académie de Créteil. Il s'agit de repenser les apprentissages, de créer des collectifs de travail hybrides, d'améliorer le bien-être à l'école et de soutenir l'innovation. Les laboratoires mobilisés, notamment le **LDAR**, diffusent les résultats au sein de la formation et assurent une approche « evidence-based ». Le projet PIA4 développe des dispositifs innovants pour la formation des enseignant.e.s, encourage la pratique régulière des mathématiques et favorise les collaborations disciplinaires. Il permet aussi la conception d'outils de diagnostic, d'évaluation et de remédiation.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

F) Mémoire de master (1/2 page)

Préciser sa finalité, son format et son positionnement par rapport au stage ou à l'exercice du métier ainsi que son positionnement par rapport à la démarche, aux méthodes et aux résultats de la recherche.

Les étudiant.e.s de M2E 1^{er} degré seront amené.e.s à produire un mémoire pendant leurs deux années de formation.

En M1, il pourra être d'abord présenté aux étudiant.e.s les différents domaines de recherche en éducation (didactique disciplinaire, sciences du langage, sciences de l'éducation, sciences cognitives), pour les aider à mieux appréhender les démarches et outils d'analyse des chercheur.e.s, les amener à découvrir des résultats marquants des recherches menées dans ces différents domaines et leur donner accès à des ressources d'interface, vulgarisant ces résultats de recherche.

Le travail du mémoire sera réalisé en appui sur des lectures scientifiques, effectuées dès la première année de master, dans l'un ou plusieurs de ces domaines, et l'analyse portera sur des données recueillies sur le terrain d'enseignement des étudiant.e.s, lors de leurs stages en observation, puis en responsabilité.

L'écrit du mémoire sera construit autour d'une question portant sur les apprentissages, conceptions ou émotions des élèves, sur les représentations, pratiques ou gestes professionnels des enseignant.e.s, sur les ressources ou dispositifs d'enseignement... en lien avec des problématiques professionnelles de l'enseignement primaire.

Le mémoire sera constitué d'un ensemble de documents (synthèse de lectures, fiches de préparation pour la classe, productions d'élèves, entretiens ou questionnaires...).

Le travail pourra se faire en groupe, pour développer la collaboration de futur.e.s collègues autour de problématiques du métier, et pour varier les terrains possibles de recueil de données.

L'encadrement du mémoire sera réalisé par des enseignant.e.s chercheur.e.s et des formateurs/trices de terrain travaillant à l'INSPÉ.

La présentation du travail réalisé sera proposée en groupe et pour l'ensemble du groupe, afin de mutualiser les réflexions menées, d'en valoriser les résultats, et de créer une culture professionnelle partagée en appui sur ce que peut apporter la recherche en éducation. Des valorisations en vue d'autres publics des master M2E seront aussi envisagées.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

IV. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat du 2nd degré »

A) Cartographie prévisionnelle de l'offre de formation CAPES – CAPEPS – CAPET – CAPLP

L'offre prévisionnelle de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat du 2nd degré » de l'académie de Créteil a été présentée lors du Directoire du 29 septembre 2025 et en conseil d'Inspé du 2 octobre 2025. 21 parcours de Master Enseignement et Education sont proposés.

Cette offre s'est construite sur les critères suivants : à partir de l'offre existante des Masters MEEF, rationalisation de l'ouverture des parcours en fonction des effectifs potentiels et du continuum de formation avec les licences existantes ; maillage territorial ; réflexion inter académique (voir ci-dessous), stratégies de formation des universités partenaires.

Trois universités travailleront en partenariat avec l'UPEC et participeront à la formation des élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires des nouveaux masters :

- Université Paris 8 pour 7 parcours ;
- Université Sorbonne Paris Nord pour 6 parcours ;
- Université Paris Cité pour un parcours.

Le seuil d'ouverture de ces masters portés par l'UPEC est fixé à 15 pour la majorité des parcours ; à 10 pour les parcours qui n'existent que sur Créteil et pour les parcours Arts Plastiques et Education musicale. Un cas particulier : le Master langue des Signes française ouvrira dès lors qu'un lauréat sera affecté dans l'académie, dans une volonté politique d'inclusion partagée par tous les acteurs (mutualisation avec des enseignements LSF à Paris 8).

Un travail a été mené entre les 3 Inspé et les 3 rectorats de Paris, Créteil et Versailles, afin de définir une cartographie des formations cohérente et complémentaire à l'échelle de la région académique Ile-de-France. Cette proposition de cartographie IDF est annexée au dossier.

À NOTER : Les parcours portés par un seul INSPÉ de la région académique accueilleront en formation des élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires affectés en stage dans les trois académies à moins que le choix ministériel ne soit d'affecter tous les stagiaires, lorsque les effectifs sont faibles, dans une seule académie de la région IDF, celle qui porte la formation.

Pour l'année 2026-2027, l'Inspé-UPEC a fait le choix de n'ouvrir aucun parcours non lauréats : ce choix pourra être révisé en 2027-2028, une fois passée la première année transitoire, lorsque la visibilité sur les effectifs réels, sur les données RH et sur le coût de mise en place de la réforme sera meilleure.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

La capacité maximale d'accueil de lauréats concours s'appuie sur les capacités d'accueil en M1 de lauréats concours fin de L3, sachant que lors des années transitoires certains lauréats fin de L3 seront en M2.

Il n'est pas tenu compte des stagiaires temps plein qui ne sont formés à l'Inspé que peu de jours par an.

Master M2E	Universités				Accueil maximal lauréats L3	Accueil maximal lauréats M2 (DIU)
	UPEC	UP8	USPN	UPCité		
Anglais	OUI	OUI	OUI		30	20
Arts plastiques	OUI	OUI			25	10
Biotechnologies CAPET BGB	OUI				16	10
Biotechnologies CAPLP BSE	OUI				24	10
Economie gestion CAPET	OUI				30	15
Economie gestion CAPLP	OUI				30	20
Éducation musicale	OUI	OUI			25	10
EPS	OUI		OUI		90	10
Espagnol	OUI	OUI	OUI		30	10
Histoire Géographie	OUI	OUI	OUI		60	30
Lettres	OUI	OUI	OUI		30	30
Lettres-HG	OUI				30	10
Lettres-LVE	OUI				30	10
LSF	OUI ?	OUI ?			10	
Mathématiques	OUI		OUI		60	60
Maths-physique-chimie	OUI				24	10
Physique-Chimie	OUI				24	20
SES	OUI	OUI			25	10
SII	OUI				24	15
STI	OUI				24	15
SVT	OUI			OUI	24	15

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %

Les valeurs affichées correspondent aux répartitions hypothétiques de la future maquette M2E, fondée sur les volumes horaires d'enseignement du master MEEF 2nd degré actuel. Les personnels du monde de l'entreprise interviendront de façon ponctuelle en fonction des besoins.

Les chiffres au 30 octobre 2025 de ce tableau renvoient à des pourcentages globaux qui ne reflètent donc pas la réalité des parcours et trop de données sont manquantes. Il n'est pas apparu pertinent d'indiquer un nombre de formateurs académiques et de vacataires global compte tenu de la diversité des parcours. Un travail au sein de chaque parcours permettra de viser dans un cadre pluri annuel la cible de 50% d'heures d'enseignement par des professionnels de terrain.

1. Parcours CAPES-CAPEPS

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain = Temps partagés	INSPE * Temps plein et temps partagés	UFR de la discipline *	Autre composante universitaire*	Académie*
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	62%	16,5%	21,5%	20%	20% ?	10% ?	50% ?
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	9%	31,5%	59,5%	40% ?	10% ?		50% ?
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	5%	47%	48%	40% ?	10% ?		50% ?
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	75%	12,5%	12,5%	30% ?	40% ?	30% ?	

* Une concertation, parcours par parcours, Corps d'inspection/équipes Inspé/+ Universités partenaires pour les parcours concernés permettra de déterminer le pourcentage exact d'interventions de professionnels de terrain en 2026-2027 et d'enseignants des universités partenaires.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

2. Parcours CAPET-CAPLP

Les valeurs affichées correspondent aux répartitions hypothétiques de la future maquette M2E, fondée sur les volumes horaires d'enseignement du master MEEF 2nd degré actuel. Les personnels du monde de l'entreprise interviendront de façon ponctuelle en fonction des besoins.

Les chiffres au 30 octobre 2025 de ce tableau renvoient à des pourcentages globaux qui ne reflètent donc pas la réalité des parcours et trop de données sont manquantes.

Un travail au sein de chaque parcours permettra de viser dans un cadre pluri annuel la cible de 50% d'heures d'enseignement par des professionnels de terrain.

Bloc	Profil Enseignant (en %)				« Composante d'origine » (en %)	
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Temps partagé Inspé	Vacataires et FA	INSPE	Académie
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	15%	39%	31%	15%	90%	10%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	2%	33%	40%	25%	87%	13%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	5%	41%	39%	16%	96%	4%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	60%	28%	9%	3%	98%	2%

C) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

Reproduire le tableau si les modalités prévisionnelles diffèrent selon les parcours.

Dans le cadre d'une réflexion interacadémique à l'échelle de l'Île-de-France, le calendrier des stages SOPA en M1 et en responsabilité en M2 devra être commun aux trois académies, Paris, Créteil et Versailles. Une réunion de travail entre les trois Inspé et les trois rectorats permettra d'harmoniser un calendrier commun ou partiellement commun vers la mi-novembre 2025. La proportion de stages filés/massés indiquée ci-dessous est donc susceptible d'être modifiée au profit de cette nécessaire harmonisation à l'échelle de la région

Place des stages	Les stages sont des éléments à part entière de la formation. Ils sont organisés pour permettre une participation progressive aux pratiques professionnelles de l'enseignant en établissement scolaire. Dans les disciplines technologiques et spécialités professionnelles, des jours de stage en établissement scolaire pourront être partiellement remplacés par des jours en entreprise ou dans d'autres
-------------------------	---

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

organisations. Selon les parcours, pour permettre la découverte de différents contextes d'exercice professionnel, des variations d'établissements scolaires (école/collège/lycée) ou de type de formation (CAP/Bac professionnel/BTS, statut scolaire/apprentissage, dans diverses spécialités en voie professionnelle) seront organisés par période de stage. Le profil singulier de chaque étudiant, son cursus et son expérience professionnelle antérieure, sera pris en compte pour adapter les stages.

12 semaines
Observation et
Pratique accompagnée

M1 S1

Massé Filé Mixte

- Nombre de semaines stage massé : 1
- Nombre de semaines stage filé : 8

M1 S2

Massé Filé Mixte

- Nombre de semaines stage massé : 1
- Nombre de semaines stage filé : 8

18 semaines en responsabilité (ou
mi-temps filé)

M2 S1+S2

Mi-temps Filé

Autres (préciser)

D) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

En M1 et M2, des articulations fortes sont prévues entre stages et formation à l'INSPE : chaque période de stage est préparée en formation et fait l'objet de travaux d'étude dans une dynamique de réflexivité individuelle et collective. Des UE associées aux 4 blocs sont concernées par ces articulations, suivant une répartition équilibrée de la charge de travail des étudiants. Un accompagnement individuel s'appuie sur une démarche longitudinale et un tutorat mixte INSPÉ/rectorat, qui donne lieu à des rendez-vous réguliers, des documents de suivis et se conclut par un bilan de compétences en fin de M1 et en fin de M2.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

Le tutorat mixte est poursuivi et amplifié avec des visites de stage et des échanges post-visites. Une UE d'analyse de l'expérience de stage est prévue au 3e et au 4e semestres, associée au travail de mémoire de recherche et à l'accompagnement de tutorat, afin de valider les 20 ECTS de stage, selon des modalités à préciser.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

E) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

Indiquer comment les thématiques transversales à forts enjeux contribuent aux parcours éducatifs des élèves (égalité filles garçons, valeurs de la république, élèves à besoins particuliers, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle, éducation à la défense et à la sécurité globales).

Les thématiques transversales, dont celles faisant l'objet d'un cadrage précis tant en termes de volume horaires que de référentiel (égalité fille/garçons, valeur de la républiques et laïcité, accueil de tous les publics dans l'Ecole) représentent, dans le cadrage initial tel que connu à ce jour, pour environ 240 heures d'enseignements. Les dimensions éducatives du métier d'enseignant, dont font partie la prise en charge de Nouvelles Problématiques Educatives (décrochage, harcèlement, inégalités, discrimination...) sont pleinement intégrées au référentiel de compétence des enseignants. Afin d'assurer une formation opérationnelle et adaptée, la proposition générale reposera sur les principes suivants :

- Une déclinaison au sein de temps de formation interdisciplinaires, regroupant des étudiants du second degré (général, professionnel et technologique) permettant d'aborder les thématiques transversales à forts enjeux éducatifs, communes à l'ensemble des parcours. Une réflexion est également menée afin de concevoir et mettre en œuvre des temps communs avec les étudiants de la mention "Professeur des écoles" autour des apports liés à ce qui fonde une culture professionnelle commune et le sentiment d'appartenance à une même institution ;
- Une déclinaison au sein de chaque parcours disciplinaire, avec une progression et un volume horaire fléché. Il est en effet important que ces problématiques puissent être réfléchies également au regard des enjeux disciplinaires et didactiques propres, en lien avec les enseignements définis dans les programmes et les divers niveaux d'enseignement (collège ou lycée) ;
- Des temps d'apports théoriques permettant la mise en perspective historique, sociologique, politique, et philosophique en liaison avec les attendus institutionnels et les apports de la recherche. Ces temps pourront être menés, en collaboration, soit par des personnels universitaires, soit par des personnels rectoraux ;
- Un travail à partir de cas concrets, pouvant s'appuyer sur l'expérience en stages permettant de préciser les postures opérationnelles attendues au sein de la classe et de l'établissement ;
- Une confrontation aux textes officiels afin d'intégrer le plus précisément possible les attendus de l'institution dans une démarche de compréhension fine des enjeux et des choix qu'il faudra porter en tant que fonctionnaire garant du respect des règles et valeurs de l'institution ;
- Une participation renforcée (devant tendre à la hauteur de 50%) d'acteurs de terrain. Cette participation s'inscrit dans une histoire déjà engagée depuis 2012 et renforcée depuis 2020. Elle prend la forme d'interventions de l'EAFIC et de différentes missions rectorales (CARDIE, Laïcité, Casnav, SCAIO...) et par l'intervention de Formateurs Académiques à différents stades de la formation. Seront intégrées à ces acteurs institutionnels des associations partenaires de l'Ecole, avec qui des liens sont déjà tissés ;
- Une formation en interaction avec les autres enjeux, (construction didactique et pédagogique, recherche, stage...)

L'évaluation de cet aspect de la formation se fera par contrôle continu, à partir de l'alternance de travaux individuels et collectifs, et en s'appuyant sur l'expérience de terrain. Une note plancher sera fixée.

L'équipe qui assurera cette partie de la formation sera composée de chercheurs, de formateurs INSPÉ et

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

académiques (FA), de représentants des différentes missions rectorales concernées et d'intervenants de terrain issus des associations partenaires de l'Ecole.

La coordination sera assurée par un (ou plusieurs) chargé(s) de mission garantissant la progression et la cohérence de ces enseignements.

F) Adossement à la recherche (1/2 page)

Indiquer le(s) laboratoire(s) au(x)quel(s) sont rattachés les enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. 2nd degré » pour les CAPES-CAPEPS », et, le cas échéant, pour les CAPET et CAPLP.

L'adossement à la recherche de la mention « EE. 2nd degré » s'appuie sur l'implication des enseignants-chercheurs rattachés à différents laboratoires (24 laboratoires), ce qui garantit l'apport pluridisciplinaire des recherches à la formation des futurs enseignants. Les responsables des parcours CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP, ainsi que leurs intervenants, s'appuient sur ces structures de recherche pour garantir une formation actualisée et en phase avec les avancées scientifiques du champ éducatif et des recherches académiques en lien avec les disciplines enseignées dans les parcours. Les enseignements disciplinaires, didactiques et transversaux des M2E s'appuieront sur les acquis des travaux de recherche des différents champs concernés.

L'organisation de la Recherche à l'Inspé de Créteil facilitera ce travail : elle est en effet articulée autour de la **Structure Fédérative de Recherche (SFR) PARFERE** (Pôles Académiques de Recherches pour la Formation des Enseignants et la Réussite des Élèves), créée en 2019 pour renforcer la visibilité des recherches en éducation et impulser des dynamiques pluridisciplinaires. Elle regroupe onze laboratoires (CEDITEC, CHArt, CIRCEFT, CHREC, EXPERICE, LACL, LDAR, LIRTES, LIS, LISSI, IMAGER) et l'observatoire CIPEN, soit environ 70 enseignants-chercheurs. Une illustration concrète des apports de la recherche est la mobilisation des enseignants-chercheurs de l'Inspé dans le cadre du PIA4 « Vers une nouvelle équation académique », porté par le rectorat de Créteil.

L'initiation à la recherche repose, dès le M1, sur une introduction aux méthodes scientifiques et une première évaluation. Cette démarche se renforce en M2 avec la réalisation d'un mémoire articulant problématiques professionnelles et analyse scientifique. Plus généralement, l'ensemble des enseignements de la Mention 2nd degré s'adosse aux apports de la recherche, pour articuler les apports scientifiques aux pratiques de terrain et développer une culture du questionnement fondée sur l'analyse critique : des ateliers de lecture critique, des groupes d'analyse de pratiques entre pairs et des temps de valorisation sous forme de séminaires encouragent une acculturation progressive aux démarches de recherche dans une perspective d'analyse des pratiques enseignantes et des processus d'apprentissage dans les différentes disciplines du second degré général, professionnel et technologique.

G) Mémoire de master (1/2 page)

Préciser sa finalité, son format, son positionnement par rapport au stage ou à l'exercice du métier ainsi que son positionnement par rapport à la démarche, aux méthodes et aux résultats de la recherche.

Le mémoire dont le travail d'initiation commencera en M1 et qui sera finalisé et soutenu en M2 constitue un travail de réflexion et d'analyse qui articule une démarche universitaire et une visée professionnelle. Il s'agit d'un mémoire d'initiation à la recherche, qui invite l'étudiant à adopter une posture réflexive, à mobiliser des savoirs issus de la recherche et à les confronter à sa pratique et à sa compréhension du

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

métier d'enseignant dans le 2nd degré. Ce type de mémoire se caractérise par son double ancrage. Sur le plan universitaire, il s'appuie sur la formulation d'une problématique, sur l'usage de références scientifiques et sur une approche méthodologique de l'objet d'étude. Sur le plan professionnel, il prend appui sur des situations réelles, issues des contextes d'enseignement liés au stage. Il ne s'agit pas d'un exercice purement théorique, mais d'un travail d'analyse ancré dans les réalités du terrain.

L'objectif est de développer une véritable posture de chercheur-praticien, capable de mise à distance, de conceptualisation et d'argumentation. Sur le plan méthodologique, le mémoire doit présenter un sujet clairement défini, une problématique explicite et des hypothèses formulées de manière rigoureuse. Le mémoire permet de dépasser l'analyse purement descriptive des pratiques : les étudiants sont amenés à mobiliser une bibliographie disciplinaire, didactique ainsi que des travaux de différents champs de recherche de et pour l'éducation, à structurer leur questionnement, à adopter une méthodologie rigoureuse et à valoriser leur apport réflexif. Le mémoire fait l'objet d'une présentation orale et d'une évaluation intégrant critères de scientificité et pertinence professionnelle.

V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »

A) Offre de formation	
<p><i>Master mention « EE. CPE »</i></p> <p><i>Capacité d'accueil maximale lauréats L3 envisagée : 50 en M1 (dont certains seront en M2 du fait de leur parcours, impossible à chiffrer)</i></p> <p><i>Capacité d'accueil maximale envisagée lauréats M2 (DIU) : 15</i></p> <p><i>Il n'est pas tenu compte des stagiaires temps plein qui ne sont formés à l'Inspé que peu de jours par an.</i></p>	<p>Université(s) qui dispense(nt) la formation</p>
<p><i>Master CPE Lauréat.es du concours : OUI</i></p> <p><i>Parcours non lauréats : NON</i></p>	<p>UPEC</p>
B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %	
<p>Les valeurs affichées correspondent aux répartitions hypothétiques de la future maquette M2E – CPE, fondées sur les volumes horaires d'enseignement du master MEEF CPE. La maquette étant actuellement en cours de construction, trop de données sont manquantes.</p> <p>Un travail au sein de la mention et avec les corps d'inspection permettra de viser dans un cadre pluriannuel la cible de 50% d'heures d'enseignement par des professionnel.les de terrain.</p>	

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain <u>Dont en temps partagés</u>	INSPE <u>Dont temps partagés</u>	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages.	28%	20%	52%	85%		15%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous.	20%	25%	55%	90%		10%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	25%	20%	55%	90%		10%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	80%	10%	10%	100%		

C) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

L'organisation des stages fait l'objet d'une réflexion en cours avec les équipes rectorales et l'EAFC. La proportion de stages filés/massés indiquée ci-dessous est donc susceptible d'être modifiée en fonction des contraintes académiques.

Place des stages

Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)

Les stages sont des éléments à part entière de la formation. Ils sont organisés pour permettre une participation progressive aux pratiques professionnelles des CPE en établissement scolaire et l'articulation avec les temps de formation en INSPÉ.

En M1, l'alternance entre stage filé et stage massé, et le choix d'un stage uniquement filé en M2, vise à faire des stages filés la « colonne vertébrale » des 2 années de master. Ce choix entend :

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

- permettre l'implantation dans un établissement et la découverte du déroulement et des temps forts d'une année scolaire dans un même établissement (rentrée, alternance des périodes scolaires et des vacances, conseils de classe, fonctionnement des instances, préparation de la fin de l'année scolaire et de la rentrée suivante etc.) ;
- permettre au stagiaire ou à la stagiaire de M1 de gagner en autonomie et en responsabilité au cours de l'année scolaire encadré par un tuteur ou une tutrice en établissement, et en lien avec les temps de formation, pour mieux préparer le stage en responsabilité à mi-temps de M2 ;
- Faciliter la désignation d'1 seul.e tuteur ou tutrice en établissement pour l'ensemble de l'année scolaire en M1 et donner 1 seul.e référent.e pour les élèves tout au long de l'année scolaire afin de permettre une prise de responsabilité progressive et encadrée ;
- Faciliter les liens avec l'équipe enseignante et éducative et la découverte des différentes missions (enseignant.es, équipe de direction, assistante sociale, psychologue scolaire...);
- Permettre la confrontation du cadre d'exercice du stage filé avec ceux, plus ponctuels, des stages massés en M1.

M1 S1

12 semaines
Observation et
Pratique accompagnée

Massé Filé **Mixte**

- Nombre de semaines stage massé : 1
- Nombre de semaines stage filé : 9

M1 S2

Massé Filé **Mixte**

- Nombre de semaines stage massé : 1
- Nombre de semaines stage filé : 9

18 semaines en
responsabilité (ou mi-
temps filé)

M2 S1+S2

Mi-temps Filé

Autres (préciser)

D) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

En M1 et M2, des articulations fortes sont prévues entre stages et formation à l'INSPE : chaque période de stage est préparée en formation et intégrée à des travaux d'étude dans une dynamique de réflexivité individuelle et collective. Des UE associées aux 4 blocs sont concernées par ces articulations, suivant une répartition équilibrée de la charge de travail des étudiant.es. Un accompagnement individuel s'appuie sur

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

une démarche longitudinale et un tutorat mixte INSPÉ/rectorat, qui donne lieu à des temps d'échange réguliers et des documents de suivis.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

Le tutorat mixte est poursuivi et amplifié avec des visites de stage et des échanges post-visites. Des temps d'analyse de pratiques et des situations professionnelles sont intégrés à la formation au cours des 3e et 4e semestres, associés à des UE des 4 blocs, au travail de mémoire de recherche et à l'accompagnement de tutorat, afin de valider les 20 ECTS de stage, selon des modalités à préciser.

E) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

Indiquer comment les thématiques transversales à forts enjeux contribuent aux parcours éducatifs des élèves (égalité filles garçons, valeurs de la république, élèves à besoins particuliers, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle, éducation à la défense et à la sécurité globales).

Les problématiques éducatives telles que la gestion du décrochage scolaire, des punitions/sanctions, la construction des conditions de l'égalité et plus largement la lutte contre les inégalités, les discriminations et le (cyber)harcèlement..., sont au cœur des missions des Conseillères et Conseillers principaux d'éducation. Si certaines d'entre-elles ont pu être qualifiées de nouvelles, dans la mesure où elles questionnent le fonctionnement ordinaire de l'institution scolaire et semblent interroger ses missions élémentaires, elles s'inscrivent en réalité dans une histoire déjà ancienne. Les thématiques transversales qui s'y rattachent, dont celles faisant l'objet d'un cadrage institutionnel précis tant en termes de volume horaires que de référentiels (égalité fille/garçons, valeur de la République et laïcité, accueil de tous les publics dans l'Ecole) et celles plus largement rattachées à ce qu'il est courant de qualifier d' « éducation à » (numérique et IA, EVARS, transition écologique et développement soutenable...) qui se sont diversifiées ces dernières décennies, seront donc pleinement intégrées à la maquette de formation.

Leur déclinaison dans la formation reposera sur les principes suivants :

- Une déclinaison au sein de la maquette avec une progression et un volume horaire identifié, en lien avec les programmes scolaires spécifiques (EVARS, ...) et les divers niveaux d'enseignement (collège ou lycée général, technologique ou professionnel), soit au sein d'ECUE dédiée, soit intégrées à des ECUE associées aux 4 blocs ;
- Des temps d'apports théoriques permettant la mise en perspective historique, sociologique, politique, philosophique à partir des apports de la recherche et l'analyse des attendus institutionnels ;
- Un travail à partir de cas concrets, pouvant s'appuyer sur l'expérience en stages permettant de problématiser les postures opérationnelles au sein de la classe et de l'établissement ;
- Un décryptage des textes officiels afin d'intégrer le plus précisément possible les attendus de l'institution dans une démarche de compréhension fine des enjeux liés à la professionnalité des CPE et à la posture des fonctionnaires de l'Etat, garant.es du respect des règles et valeurs de l'institution ;
- Une participation renforcée (devant tendre à la hauteur de 50%) d'acteurs et d'actrices de terrain. Cette participation s'inscrit dans une histoire déjà engagée depuis 2012 et renforcée depuis 2020. Elle prend la forme d'interventions de personnels académiques (CPE, chef d'établissement, psychologue de l'Education nationale, médecin.e scolaire, chargé.es de mission ou

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

coordinateurs/trices académiques...). Pourront être intégrées à ces acteurs institutionnels des associations partenaires de l'Ecole ;

- Une formation en interaction avec les autres enjeux attendus par le référentiel de formation des CPE, le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et le référentiel des compétences professionnelles spécifiques aux CPE.

L'évaluation de cet aspect de la formation se fera par contrôle continu, à partir de l'alternance de travaux individuels et collectifs, et en s'appuyant sur l'expérience de terrain.

F) Adossement à la recherche (1/2 page)

Indiquer le(s) laboratoire(s) au(x)quel(s) sont rattachés les enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. CPE ».

La recherche à l'Inspé de Créteil est pour l'essentiel articulée autour de la Structure Fédérative de Recherche (SFR) PARFERE (Pôles Académiques de Recherches pour la Formation des Enseignants et la Réussite des Élèves), créée en 2019 pour renforcer la visibilité des recherches en éducation et impulser des dynamiques pluridisciplinaires. Elle regroupe onze laboratoires (CEDITEC, CHArt, CIRCEFT, CHREC, EXPERICE, LACL, LDAR, LIRTES, LIS, LISSI, IMAGER) et l'observatoire CIPEN.

Au sein de la Mention « Enseignement et éducation - Conseiller principal d'éducation », la formation est plus particulièrement adossée à deux unités de recherche :

- le Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et des pratiques sociales ([LIRTES - EA 7313](#)), notamment le thème *Problématiques éducatives, articulation des rapports sociaux et prévention des inégalités en éducation* (PARSIE), auquel l'essentiel des enseignants-chercheurs et des enseignantes-chercheuses intervenant dans la formation sont issu.es ;
- le Laboratoire Interdisciplinaire d'Études du Politique Hannah Arendt ([LIPHA - EA 7373](#)) auquel est rattaché un enseignant-chercheur.

L'ensemble de la formation est construite dans un lien permanent avec la recherche dans la mesure où il ne s'agit pas uniquement d'initier les étudiant.es à des savoirs professionnels mais également d'envisager comment les savoirs scientifiques en sciences humaines et sociales permettent de problématiser et d'objectiver ce qui se passe dans l'école, tant à un niveau macro pour ce qui concerne la structuration de l'institution scolaire, son histoire, son fonctionnement, les politiques éducatives, le contexte social dans lequel elle s'inscrit et les phénomènes sociaux qui la traverse ; qu'à un niveau micro dans l'analyse des pratiques éducatives, des conduites des acteurs et actrices de l'école qu'il s'agisse des élèves, des parents, des professionnel.les de l'Éducation nationale, ses partenaires, etc., des processus d'apprentissages... L'objectif est de questionner et d'outiller l'action éducative, pour en mettre à jour la complexité, et se méfier des solutions clefs en main qui réduiraient les professionnel.les de l'éducation à de simples exécutant.es. Il s'agit également d'objectiver les représentations internes à l'institution scolaire et personnelles que peuvent avoir sur le métier ou les apprentissages des étudiant.es lauréat.es du concours.

Si l'ensemble de la maquette de la mention « Enseignement et éducation - Conseiller principal d'éducation » est construite en dialogue avec les résultats de recherche sur l'éducation, les étudiant.es bénéficient également et plus spécifiquement d'une initiation à la recherche. Celle-ci entend s'inscrire dans une dynamique de développement professionnel et vise plusieurs objectifs :

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

- être capable, tout au long de sa carrière, de se tenir informé des résultats de la recherche, et pour cela être capable de les lire, de les comprendre, d'en dégager les éléments pertinents afin d'ajuster au mieux ses pratiques professionnelles ;
- mieux saisir en l'expérimentant les conditions de production des savoirs, en éprouver les conditions de validité et les limites, afin d'envisager à terme des possibilités d'opérationnalisation circonstanciées dans l'action éducative.

Le passage par l'écriture d'un mémoire entend permettre cet apprentissage de manière active par la problématisation de connaissances sur un objet de recherche choisi et au sein d'un cadre conceptuel cohérent, en vue de le documenter sur un terrain de recherche original en lien avec la pratique professionnelle.

Cette initiation à la recherche repose, dès le M1, sur une introduction aux méthodes scientifiques, aux principales méthodologies quantitatives (enquête par questionnaires) et qualitatives (enquête par observations, entretiens) de la recherche en sciences humaines et sociales et une réflexion sur les postures de recherche (neutralité scientifique, implication, point de vue situé...). Elle donnera lieu à une première évaluation. Ce travail se renforce en M2 avec la réalisation d'un mémoire.

Le travail d'initiation à la recherche vise ainsi, par l'identification et l'approfondissement de problématiques spécifiques, référencées scientifiquement, à permettre un décryptage du contexte général d'exercice du métier de CPE en lien avec de grands enjeux éducatifs contemporains (lutte contre les inégalités et les discriminations, lutte contre le décrochage scolaire, développement des politiques éducatives locales et nationales, amélioration du climat scolaire, nouveaux objets d'apprentissages, etc.), une meilleure compréhension des sociabilités juvéniles et des relations entre les différents acteurs et actrices de l'établissement, ainsi qu'un retour réflexif sur le rôle et les fonctions des CPE.

G) Mémoire de master (1/2 page)

Préciser sa finalité, son format, son positionnement par rapport au stage ou à l'exercice du métier ainsi que son positionnement par rapport à la démarche, aux méthodes et aux résultats de la recherche.

Dans la continuité de l'initiation à la recherche conduite en M1, le mémoire de M2 vise à articuler une analyse réflexive autour d'éléments constitutifs de la professionnalité des CPE et la conduite encadrée d'une recherche en lien avec les problématiques éducatives contemporaines. Ce travail s'appuie à la fois sur une connaissance de la littérature scientifique produite autour de l'objet de recherche choisi, sur la production de données spécifiques en lien avec le terrain d'exercice, et la conduite d'une analyse réflexive à partir de ces données et de la problématique traitée.

Toute démarche de recherche nécessite une contextualisation du terrain et des données produites. Pour cela, la réalisation du mémoire dans la mention « Enseignement et éducation - Conseiller principal d'éducation » s'appuie sur des éléments constitutifs du bloc 2 du cadre national de formation et plus précisément la capacité à « identifier et caractériser les contextes d'exercice en sachant réaliser un diagnostic, en mobilisant les données et les outils professionnels (indicateurs de l'établissement, applications de gestion, règlement) ». Les étudiant.es sont amenés à réaliser au cours de leur master un diagnostic de territoire et d'établissement. Celui-ci vise d'une part à construire un portrait synthétique du territoire d'implantation de l'établissement de stage et doit permettre de mieux cerner les spécificités de celui-ci pour le contextualiser à l'aide d'indicateurs chiffrés, d'entretiens avec des actrices et acteurs locaux et d'autres outils qui permettent d'identifier les forces et les faiblesses à l'œuvre. Ce diagnostic pourra ainsi nécessiter la mise en place d'un recueil de données spécifiques, en lien avec une méthodologie

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

d'enquête en sciences sociales. Il pourra également s'agir d'exploiter des données disponibles, mais qui ne sont pas ou peu utilisées en termes de diagnostic.

Le diagnostic de territoire et d'établissement est un point d'étape essentiel pour décider des pistes de réflexion à développer et à problématiser dans l'action éducative et le projet d'établissement, et ici dans un projet de recherche. Il fera l'objet d'un réinvestissement dans le cadre du mémoire dans le but de contextualiser le terrain d'enquête choisi.

C'est dans ce cadre que l'étudiant.e aura à identifier une question de recherche clairement définie qui sera problématisée explicitement dans une « revue de littérature », pouvant donner lieu à des hypothèses formulées de manière rigoureuses. Mener une recherche implique en effet de l'inscrire dans un champ plus vaste, de connaître ce qui a déjà été écrit sur l'objet choisi, la manière dont il a jusqu'à présent été traité par d'autres, les apports et les limites des travaux existants, les perspectives restant à investiguer, etc. Ce « passage en revue » de manière synthétique de la littérature existante sur le sujet doit permettre d'effectuer un travail de recherche documentaire, de s'appropriier les textes identifiés, puis d'en restituer leurs apports et limites, afin de se positionner dans cet ensemble de recherches plus vaste et de s'inscrire dans un cadre théorique cohérent.

Sur le plan universitaire, le mémoire s'appuie donc sur la formulation d'une problématique, sur l'usage de références scientifiques qui donne lieu à l'établissement d'une approche méthodologique de l'objet d'étude dans le but de recueillir des données. Celles-ci font l'objet d'une analyse et d'une mise en perspective ou discussion visant à faire dialoguer trois voix : celle de l'étudiant.es, (futur.es) professionnel.les apprenti.e chercheur ou chercheuse, celle des enquêté.es ou du terrain, et la voix d'autres chercheurs et chercheuses précédemment identifiés.

Sur le plan professionnel, le mémoire donne lieu à une réflexion sur les apports de la recherche pour l'exercice présent ou futur du métier de CPE. Cette étape essentielle entend dégager ce que l'investigation approfondie du thème et de l'objet choisis par l'étudiant.e lui a appris (ou non) sur les conditions d'exercice du métier de CPE, son positionnement professionnel en établissement, son identité ou son ethos professionnel, sur des gestes professionnels spécifiques etc. Il ne s'agit pas en effet pour l'étudiant de produire un mémoire académique au sens classique du terme, mais bien un mémoire de professionnalisation par la recherche dont l'un des objectifs, outre un travail d'analyse ancré dans les réalités du terrain, est d'intégrer les connaissances rencontrées et produites, les compétences mises en œuvre, à sa culture professionnelle.

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance orale et d'une évaluation intégrant critères de scientificité et pertinence professionnelle.